

A.MICKAEL PISCINES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €
702 Route de Tarare – 69400 PORTE DES PIERRES DOREES
488 645 953 R.C.S. VILLEFRANCHE - TARARE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUILLET 2025

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le bilan établi à la date du 31 janvier 2025, et précédemment approuvé par l'Assemblée Générale, fait apparaître, après affectation du résultat déficitaire, un montant de capitaux propres inférieur à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'Article L.223-42 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
La Gérance.

